

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2020

MUSEES – TRANSFERT DE PROPRIETE DE HUIT OEUVRES D'ART APPARTENANT A L'ETAT

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Bastien MARCHIVE, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Gérard LEFEVRE à Jérôme BALOGE, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL

Titulaires absents suppléés :

Clément COHEN par Anne ULVOAS, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Gérard LABORDERIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Eric PERSAIS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C49-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

MUSEES – TRANSFERT DE PROPRIETE DE HUIT OEUVRES D'ART APPARTENANT A L'ETAT

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application des dispositions de l'article L.451-9 du Code du Patrimoine (article 13 de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002), les collections de l'Etat, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités. :

« les biens des collections nationales confiés par l'Etat, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910 et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n°45-1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des Beaux-Arts et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation « musée de France » n'est pas attribuée à ce musée ».

Le musée de Niort, dont la gestion est attribuée aux compétences de la Communauté d'Agglomération du Niortais est concerné par le transfert de propriété des dépôts de l'Etat.

Un premier transfert de propriété de 50 œuvres au profit de la ville de Niort / gestion Communauté d'Agglomération du Niortais a été acté par arrêté de la ministre de la Culture et de la Communication, en date du 17 juillet 2014 publié au JO de la République Française du 1er août 2014.

Les musées communautaires ont achevé le premier récolement décennal (2013 -2015). Dans ce cadre, six œuvres picturales et deux sculptures nécessitent une régularisation administrative et juridique.

Il s'agit de :

- La danse de Frascati par Joséphine CALBRIS, vers 1850. Copie d'après Michallon, Huile sur toile. Avec cadre
Acquisition de l'État par commande auprès de l'artiste en 1850.
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort le 12 octobre 1857.
Inv. FNAC PFH-3171
- La mare aux mouettes par Ernest Chérot
Huile sur toile. Avec cadre
Acquisition de l'État auprès de l'artiste en 1849.
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis 1852
Inv. FNAC PFH-3170
- Effet de crépuscule par Antoine Chintreuil. Vers 1848.
Huile sur toile. Avec cadre

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200928-C49-09-2020-DE Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020
--

- Acquisition par l'État au Salon des artistes Vivants à Paris en 1848.
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis 1852
Inv. FNAC PFH-170
- Capri par Paul-Dominique Gourlier. Vers 1864.
Huile sur toile. Avec cadre
Acquisition par l'État en Salon des Artistes Vivants auprès de l'artiste en 1864.
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis le 24 août 1864
Inv. FNAC FH-864-140
 - Le cadavre de César par Jean André Rixens. Daté 1876.
Huile sur toile
Acquisition par l'État en Salon des Artistes Vivants à Paris, auprès de l'artiste en 1876.
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis le 18 mars 1879.
Inv. FNAC 81
 - Madame de Maintenon par Jeanne Scapre. Copie d'après Elle Louis Le Jeune dit Ferdinand Le Jeune. Huile sur toile.
Acquisition par l'État auprès de l'artiste en 1875
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis 1875.
Inv. FNAC-PFH-159
 - Triptolème par L.C. Fourquet. Sculpture en marbre. Daté 1873.
Acquisition de l'État en Salon à l'artiste le 30 mai 1873.
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis le 8 mars 1874
Inv. PFH-173
 - Apollon du Belvédère d'après l'Antique, attribuée à Hubert Le Sueur. Sculpture en bronze.
17e siècle
En dépôt par le musée du Louvre depuis 1881 à la ville de Niort. Cette œuvre a été présentée dans les Jardins de la Brèche puis conservée dans les réserves des musées communautaires.
Elle est à nouveau exposée au public dans le Grand Hall du Musée Bernard d'Agesci depuis septembre 2015.
Inv. MR 3 289 / ENT 1880-1

Le droit de propriété sur les biens transférés s'exercera dans le respect du Code du Patrimoine, notamment en ce qui concerne la conservation et la sécurité des collections, soumise au contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Par arrêté du ministre de la culture, en date du 12 juillet 2019, publié au Journal Officiel de la République française du 23 juillet 2019, est transférée à la ville de Niort / gestion Communauté d'Agglomération du Niortais la propriété de ces œuvres dont la liste a été publiée au Bulletin officiel du ministère de la culture n°295.

Le service des musées a accusé réception des documents du transfert en décembre 2019.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le transfert de propriété de six œuvres picturales et deux sculptures référencées ci-dessus, biens déposés par l'Etat avant le 7 octobre 1910,
- Modifie les inventaires par la radiation des numéros de dépôt des œuvres,
- Inscrit les 8 œuvres sur les inventaires à la date de publication de l'arrêté soit sur l'exercice 2019 (numéro 2019.20.1 à 2019.20.8).

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200928-C49-09-2020-DE Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020
--

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C49-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020